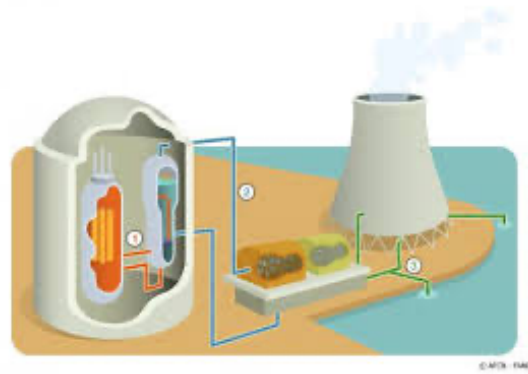


PROJET INVESTISSEMENT



ETAPE 1

Vous avez un projet de centrale. Il y a 3 ans de travaux et une année de mise en service. Pour un montant de 1,5 mds €, réparti à 20%, 40%, 35% et 5% pour respectivement la première année, la deuxième année, la troisième année et la quatrième année. Il est amorti sur 40 ans en linéaire à compter de la date de mise en service (pour simplifier)

Dès la 4ème année, les coûts sont les suivants :

Ct €/Mwh

- 5,7 Combustible
- 7,3 Personnel
- 5,6 Consommations externes
- 3,4 Impôts et taxes
- 2,4 Fonctions centrales
- 0,4 Autre
- 9,9 Gros entretien
- 3,7 Provision gestion des déchets et du combustible usé

38,4 Ct €/Mwh

A la fin de l'exploitation, vous avez un coût de démantèlement de 1 Md€ (en valeur fin de projet) sur une année à la fin de l'exploitation (pour simplifier,). La production annuelle est de 7TeraWh par an sur la période.

L'inflation est de 2% par an et l'impôt société représente 28% du résultat avant impôt.

Question :

- *Quel doit être le prix du Kwh pour obtenir un TRI de 5% ?*

ETAPE 2

Le financement est 30% dette (sur 20 ans à 10%) et 70% actionnaire (compte courant), appelé au fur et à mesure des besoins. La société rembourse d'abord le compte courant puis verse des dividendes (trésorerie disponible). Toute la trésorerie est ressortie du projet au fur et à mesure.

Question :

- *Quel est le TRI actionnaire ?*
- *Expliquez pourquoi il diffère du TRI projet.*

ETAPE 3

Le financement est 70% dette et 30% actionnaire (compte courant), appelé au fur et à mesure des besoins. La société rembourse d'abord le compte courant puis verse des dividendes (trésorerie disponible)

Question :

- *Quel est le TRI actionnaire ?*
- *Expliquez pourquoi il diffère du TRI projet*
- *Quel est l'impact du doublement du coût de démantèlement ?*
- *Si le taux d'emprunt passe à 5%, que se passe-t-il sur les TRI ?*

